

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix sept, le treize février, à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le sept février deux mille dix sept, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, M. Pierre L'HOSTIS, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, M. Marcel LE FLOC'H, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, Mme Ingrid BIZIEN, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Véronique LE JEUNE, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Jean Luc BLEUNVEN, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE, Mme Hélène TONARD, M. Loïc LE MENEDEU et Mme Marie Claire LE GUEVEL.

Absents : Mme Véronique GALL, Mme Hélène KERANDEL et M. Joël MASSE qui ont donné, respectivement, procuration à M. Fabien GUIZIOU, M. Bruno PERROT et Mme Marie Annick CREAC'HCADEC. Mme Maryvonne KERDRAON et M. Franck CALVEZ.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

La séance est ouverte à 20 h 05.

Le maire informe le conseil que l'ordre des sujets tel que présenté dans le dossier de séance est modifié : le premier sujet abordé sera le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays des Abers.

1- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays des Abers

Le 1^{er} novembre dernier, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme a été transférée à la CCPA. Le conseil communautaire de la CCPA a donc prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle du territoire du Pays des Abers le 17 décembre 2015.

Suite à une première présentation à la commission municipale Urbanisme et Aménagement le 1^{er} février 2017, le Maire invite Monsieur Benoit VINET, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement à la C.C.P.A à présenter l'état d'avancement de la procédure et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Monsieur VINET explique la place du PADD dans le PLUi, présente le calendrier de la procédure, et enfin les orientations du PLUi (*document de présentation transmis avec les convocations du conseil municipal et annexé au dossier de séance*), à savoir :

- Valoriser les atouts qui font l'identité du Pays des Abers :
 - Protéger les milieux naturels remarquables
 - Gérer durablement les ressources naturelles
 - Prévenir l'exposition des populations, des activités et des biens aux risques et aux nuisances
 - Améliorer l'accessibilité du territoire
 - Conforter le Pays des Abers comme territoire de loisir et de tourisme
- Renforcer l'attractivité économique du territoire :
 - Développer une offre de foncier économique adaptée aux besoins des entreprises et des artisans
 - Conforter la vocation économique des centres-bourgs
 - Pérenniser les activités agricoles
 - Renforcer les activités liées à la mer
- Conforter l'attractivité résidentielle, pour les nouveaux comme pour les résidents actuels :
 - Conforter la dynamique démographique du Pays des Abers au sein du pôle métropolitain et structurer le territoire dans un fonctionnement multipolaire reconnu
 - Maintenir la vitalité des centres-bourgs
 - Faciliter la production de logements neufs adaptés au contexte territorial
 - Favoriser l'amélioration du stock de logements existants
 - Mettre en place une politique locale de l'habitat répondant à l'ensemble des besoins de la population

Sont rappelés les 3 objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

- 30 % de la production de logements en renouvellement urbain
- Densité moyenne de 18 logements par hectare pour les opérations d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité
- Réduction de la consommation d'espace dédié à l'habitat de 15 à 20% à l'échelle du territoire intercommunal.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Le maire remercie Monsieur VINET pour sa présentation, et ouvre le débat.

Marie-Thérèse RONVEL salue la qualité du document de présentation générale, et la communication de détails supplémentaires par rapport à ce qui avait été présenté en commission municipale. Elle relève notamment qu'il a été répondu dans la présentation à sa question relative à l'objectif de 18 logements par hectare (qui est de 25 logements par hectare dans le PLU communal actuel).

Elle s'interroge cependant sur la mise en application des orientations présentées. Elle formule trois remarques sur le projet d'aménagement :

- l'absence de démarche concernant les cheminements doux ;
- l'absence de prise en compte suffisante de la sensibilisation des acteurs agricoles sur une production agricole raisonnée (malgré l'objectif fixé de préservation de l'espace agricole) ;
- l'absence de démarche de réservation de foncier agricole pour la mise en place d'une agriculture durable.

Jean-Luc BLEUNVEN demande à connaître la partie de l'enveloppe allouée par l'Etat pour l'amélioration des logements privés. Monsieur VINET explique que c'est le Département qui est compétent en matière d'aide à la pierre, dans le cadre d'un programme d'intérêt général. Il indique que le programme est consommé à hauteur d'environ 80/90%. Il précise que les enveloppes sont fluctuantes : elles sont fixées par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement en fonction de la consommation des crédits de l'année précédente. Des demandes de reports ou d'augmentation de crédits sont effectuées en fonction des années. Il explique qu'il existe une marge de progression dans la consommation des enveloppes, la promotion des aides auprès de leurs potentiels bénéficiaires étant à développer.

Le Maire explique également que le temps relativement important de traitement des dossiers peut dissuader certains bénéficiaires potentiels à déposer des demandes. Elle précise qu'il y a 2 ans, les demandes étant trop nombreuses, le programme avait dû être arrêté en milieu d'année. L'an dernier, un départ tardif du programme a engendré une diminution des demandes. Cette année est marquée par un bon départ du programme dans l'allocation des aides ou des conseils.

Jean-Luc BLEUNVEN indique qu'il aurait souhaité qu'un élu de la CCPA vienne présenter le PADD pour défendre le projet d'aménagement. Le Maire explique que l'élu référent pour ce dossier est le président de la CCPA, Christian CALVEZ, qui n'était pas disponible le jour de la réunion du conseil municipal. Elle précise qu'elle a participé au comité de pilotage, ainsi que Fabien GUIZIOU, adjoint à l'urbanisme.

2. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

- Attribution du marché de prestation de services pour l'entretien des espaces verts 2017- 2020 : le marché est attribué à E.S.A.T. Les Genêts d'Or, ZA de Callac, à Plabennec.

Prestations : tonte, découpe bordure et grattage, ramassage des feuilles.

Montant forfaitaire total annuel pour les 27 sites : 43 830,36 € HT

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016

Le Maire mentionne une erreur matérielle dans le procès-verbal, concernant le point 10, dernier paragraphe : « rue Marcel Bouguen » au lieu de « rue Maréchal Leclerc ». Hélène TONARD indique que le procès-verbal ne reprenant pas leurs interventions concernant les points 25 (tarifs animation jeunesse) et 30 (convention de partenariat salle Tanguy Malmanche), le groupe « vivre Plabennec » s'abstient pour le vote de son approbation.

4. Débat d'orientations budgétaires 2017

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. »

Suite à la présentation du rapport, puis à la tenue du débat, le conseil municipal sera invité à prendre acte de ce débat par délibération.

Marcel LE FLOCH, adjoint aux Finances, fait une présentation du rapport d'orientations budgétaires (*document transmis avec les convocations du conseil municipal et annexé au dossier de séance*).

Budget général Commune

Recettes de fonctionnement

La loi de finances pour 2017 a prévu une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales : la minoration de la DGF pour la commune en 2017 est évaluée à 80 000 € (- 458 000 € depuis 2013).

Les bases d'imposition devraient évoluer moins favorablement qu'en 2016 compte tenu du moindre coefficient de revalorisation forfaitaire fixé à 0,4 % par la loi de finances.

Le transfert de la compétence Aire d'accueil des gens du voyage entraînera une réduction de l'attribution de compensation de la CCPA.

Dépenses de personnel

Le niveau des charges de personnel sera impacté par certaines mesures d'ordre national : réforme des carrières et rémunérations, augmentation de la valeur du point et hausse des taux de charges patronales (retraite), ainsi que par le « glissement vieillesse technicité ». L'augmentation sera cependant contenue à + 2,75%.

Charges à caractère général et charges de gestion courante

Ces dépenses sont impactées par des facteurs externes, tels que les prix des carburants et fluides, les contraintes réglementaires, l'évolution des primes d'assurances, etc. Cependant, l'objectif est fixé de réduire ces charges grâce aux économies générées par la renégociation de contrats, des marchés annuels à bons de commande, des groupements d'achat.

Charges financières

Le désendettement de la Commune sera poursuivi : réduction des intérêts d'emprunt (- 30 000 €)

Section d'investissement

Le programme d'investissement 2017 comprendra

1°) d'importantes opérations déjà engagées ou prévues (restes à réaliser 2016), notamment les soldes des travaux suivants :

- réaménagement de la rue Marcel Bouguen, de Kerguilidic, programme de voirie urbaine
- terrain de sports synthétique et ses abords
- extension de la Maison de l'Enfance et ses espaces extérieurs
- les acquisitions foncières en-cours
- l'acquisition de matériels pour les services techniques (balayeuse, microtracteur)
- la réhabilitation de la forge de Lanorven
- l'aménagement urbain de l'îlot Bouguen

2°) des opérations nouvelles, notamment :

- Matériels, mobilier, travaux groupe scolaire : 97 000
- Informatique, mobilier, standard services administratifs : 22 000
- Réaménagement square Pierre Corneille : 240 000
- Travaux voie communale n°4 (route vers Bourg-Blanc) : 250 000
- Programme de voirie urbaine : 200 000
- Programme de voirie rurale : 200 000
- Voie d'accès au nouvel EHPAD : 120 000
- Eclairage public : 130 000
- Rénovation ancien pont de la Gare : 60 000
- Véhicules et matériels services techniques : 91 000
- Travaux d'accessibilité des équipements sportifs : 102 000
- Travaux club-house Basket : 150 000
- Travaux accessibilité et sols Bibliothèque : 14 000
- Mobilier, matériels, travaux Accueil de loisirs et Maison de l'enfance : 49 000
- Travaux sur patrimoine (couverture chapelle de Locmaria, forge de Lanorven/ complément, parvis de l'église) : 110 000
- Travaux de démolition d'anciennes maisons rue Maréchal Leclerc (aménagement urbain) : 41 000
- Participation travaux vélo-route : 20 000

De plus, un crédit de 160 000 € est prévu pour une étude complète de restructuration des bâtiments de l'actuel EHPAD, en vue d'y repositionner certaines activités communales et associatives. Une provision (partielle) de 1 000 000 € sera inscrite au budget 2017 pour l'acquisition potentielle de ces bâtiments en 2018.

Les dépenses d'investissement seront financées par des subventions, le FCTVA, l'excédent reporté et un emprunt d'équilibre.

Budget annexe Eau

Les principales dépenses d'investissement prévues, y compris les restes à réaliser 2016, sont les suivantes :

- Etudes réseaux et périmètre captage : 97 000
- Acquisitions foncières protection captage (provision) : 200 000
- Compteurs de sectorisation : 150 000 (subventionnés à 80 %)
- Travaux de réseaux : 88 000
- Travaux de réhabilitation, équipements de sécurité et remplacement de vannes forage : 53 880
- Acquisition d'un engin de chantier télescopique : 40 000

Ces dépenses d'investissement seront financées par des subventions et les excédents reportés.

Budget annexe Assainissement

Les principales dépenses d'investissement prévues, y compris les restes à réaliser 2016, sont les suivantes :

- Etudes réseaux : 59 660
- Unité de déshydratation des boues de la station d'épuration : 990 000
- Poste de relevage de Vourc'h Vras : 102 970
- Hydro cureuse : 30 000
- Travaux de réhabilitation de réseaux : 100 000
- Clôtures station d'épuration : 35 000
- Travaux de raccordements au réseau d'eaux usées : 30 000

Ces dépenses d'investissement seront financées par des subventions, le FCTVA, l'excédent reporté et un emprunt.

Programmation pluriannuelle des investissements

Sur la base de cet état des lieux au 31 décembre 2014, l'audit financier prospectif 2015/2020 réalisé en 2015 a préconisé à compter de 2016 une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement, afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement. Des hypothèses d'évolution des différentes catégories de dépenses et de recettes ont été calculées.

La commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif. La construction du budget et de la prospective jusqu'en 2020 se fait avec pour objectif de maintenir l'épargne nette aux alentours de 1,2 million d'euros.

Une prospective plus détaillée est confrontée à 3 incertitudes majeures : le projet de restructuration de l'EHPAD, le transfert de compétences à la communauté de communes et l'évolution future des dotations de l'Etat. Ces incertitudes devraient être levées pour l'essentiel avant la fin de l'exercice budgétaire 2017, ce qui permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle des investissements réaliste, pour les exercices suivants du mandat en-cours.

Dette

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2015 et 2016, et compte tenu de l'extinction d'emprunts plus anciens, le niveau d'endettement a été réduit à 718 € par habitant au 31/12/2016.

Compte tenu de l'extinction de 2 emprunts en 2017 et sans nouvel emprunt contracté, le niveau d'endettement par habitant au 31/12/2017 est estimé à 651 € par habitant. Cela représentera une réduction de l'endettement par habitant de 23,32 % sur la période 2014/2017

Epargne

Les orientations budgétaires 2017 permettent d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette à la fin de l'exercice :

- budget général Commune : 1 200 000 €
- budget annexe Eau : 130 000 €
- budget annexe Assainissement : 101 000 €

Le Maire ouvre le débat.

Marie-Claire LE GUEVEL regrette que, cette année, le compte administratif de l'année 2016 ne soit pas présenté au conseil municipal avant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017. Marcel LE FLOC'H explique que le compte administratif n'a pas pu être validé à cette date cette année, et qu'il sera présenté au prochain conseil.

Jean-Luc BLEUNVEN regrette également l'absence de présentation des comptes administratifs, ainsi que, par ailleurs, l'absence de commission des finances préalable à ce débat en conseil.

Il salue la qualité de forme du rapport d'orientations budgétaires 2017, mais estime qu'il ne rend pas compte de la situation et manque d'honnêteté, notamment en ce qu'il reprend beaucoup d'éléments relevant du précédent mandat, alors que le mandat actuel est déjà à mi-parcours.

Il estime que l'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est pas un souci si les recettes de fonctionnement augmentent en parallèle. Il conteste la qualification de situation dégradée en 2014.

Il exprime son désaccord face à l'objectif de la municipalité de désendettement de la commune. Il considère que l'endettement n'est pas mauvais dans la mesure où des investissements importants permettent le dynamisme d'un territoire. Il regrette que les investissements soient plus faibles sur le mandat actuel, avec des subventionnements de projets également plus faibles.

Il salue la définition d'une programmation pluriannuelle des investissements au lieu des simples orientations pluriannuelles présentées l'année dernière. Il estime cependant que les incertitudes sont propres à une programmation, outil qui doit pouvoir être ajusté en fonction des évolutions. Il regrette ainsi l'absence de prospective plus détaillée.

Il regrette par ailleurs que les orientations budgétaires présentées ne révèlent pas d'orientations politiques et estime que l'ancien mandat était marqué par une meilleure efficacité budgétaire. Ainsi, il fait remarquer une baisse de la capacité d'autofinancement.

Marcel LE FLOC'H rappelle que l'audit financier prospectif 2015/2020 réalisé par un cabinet spécialisé a alerté sur le niveau d'endettement atteint à l'issue du mandat précédent et a préconisé une réduction du niveau d'investissement.

Il souligne que la capacité d'autofinancement nette s'est dégradée compte tenu de l'impact du remboursement des emprunts contractés pour le financement des investissements de la fin du précédent mandat.

Enfin, il rappelle que le programme pluriannuel d'investissement qui avait été élaboré lors du mandat précédent n'avait en réalité pas été respecté, en particulier concernant la planification de la réalisation de la salle culturelle.

Le Maire estime qu'une politique de désendettement n'est certainement pas une faiblesse et que la baisse des dotations et des subventions impose une prudence dans la gestion du budget.

Elle rappelle que les orientations politiques de la municipalité sont de maintenir la qualité de vie des Plabennecois avec une fiscalité mesurée. Les investissements des prochaines années seront donc centrés sur les politiques essentielles d'une commune : les aménagements de la voirie communale, le soutien des groupes scolaires et des associations, mais aussi la restauration du patrimoine, l'aménagement de la continuité de la vélo-route et le projet d'envergure de rachat de l'ancien EPHAD.

Elle estime par ailleurs qu'il est indispensable de renvoyer aux décisions budgétaires prises lors du mandat précédent pour expliquer les orientations actuelles.

A la demande de Loïc LE MENEDEU, et sur invitation du Maire, Jean-Yves GUENNOU, directeur général des services, précise les montants des dotations de l'Etat perçues par la commune pour l'année 2016 :

- Dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) : 979 796 €
- Dotation de solidarité rurale : 688 183 €
- Dotation nationale de péréquation : 368 597 €

La baisse globale de ces dotations par rapport à l'année précédente s'élève à 100 381€. Le montant de ces dotations n'est pas connu pour l'année 2017.

Marie-Claire LE GUEVEL regrette que le débat d'orientation budgétaire se limite au prisme financier. Elle souhaiterait qu'une présentation plus politique soit proposée. Elle rappelle la tenue d'un agenda 21 sur le précédent mandat, qui permettait l'existence d'un fil conducteur. Elle estime que l'action du présent mandat est dictée par les finances et que les politiques menées ne sont pas liées entre elles.

Le Maire souligne que, s'agissant d'un débat sur les orientations budgétaires, l'aspect financier est fondamental et rappelle les orientations politiques de la municipalité évoquées précédemment dans le débat.

En conclusion, Marcel LE FLOC'H fait la déclaration suivante :

« Comme chaque année depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat sera minorée par une contribution au redressement des finances publiques. En 3 ans, la commune de Plabennec a dû supporter une perte de 378 443 € (dont 160 343 € en 2016). De plus, le montant de la réduction 2017 ne sera connu qu'en mars prochain. Les prochains budgets seront établis en continuant à maîtriser l'excédent de fonctionnement, permettant ainsi de financer de nouveaux investissements.

Le rapport d'orientations budgétaires 2017 tient compte des importants investissements réalisés à partir de 2012 pour le financement desquels la commune a dû recourir à 7 millions d'emprunts nouveaux.

Le taux d'endettement par habitant durant cette période a pratiquement triplé (de 303 à 849 €). Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2015 et 2016, le niveau d'endettement fin 2016 est de 718 € et nous espérons parvenir à 651 € fin 2017. Cela représente une réduction de l'endettement par habitant de 23,32 € sur la période 2014/2017.

Les charges de personnel évolueront encore cette année en raison de mesures prises au niveau national sur lesquelles les collectivités locales n'ont aucun pouvoir de décision (hausse des taux des charges patronales, augmentation de la valeur du point de la fonction publique, etc...). L'audit financier prévoyait une évolution maximale de 3,5 % ; elle sera limitée à 2,75 %.

Les charges à caractère général (énergie, fournitures d'entretien, contrats de maintenance, assurances...) ont leurs coûts impactés par des facteurs externes (inflation, prix des carburants, nouvelles normes, évolution des primes d'assurance, etc...). Il est néanmoins prévu une baisse de 82 000 € par rapport au budget 2016, grâce aux économies recherchées : renégociation de contrats, marchés à bons de commandes, groupements d'achats.

Les charges de gestion courante seront elles aussi diminuées de 90 000 €.

Compte tenu de l'importance des restes à réaliser pour les investissements et afin de préserver un autofinancement maximal pour les futures opérations et tout particulièrement le projet de restauration de l'EHPAD (ancienne maison de retraite), le programme d'investissement 2017 sera délibérément contraint.

En particulier, le rattrapage du retard pris lors du précédent mandat municipal concernant les travaux d'entretien, de sécurité et d'accessibilité de la voirie et de l'ensemble des espaces publics communaux sera poursuivi.

De plus, une étude de faisabilité de la restructuration de l'actuel EHPAD en vue d'y repositionner des activités communales et associatives sera réalisée. Une provision partielle sera inscrite au budget pour l'acquisition potentielle de ces bâtiments en 2018.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2017, les choix définitifs seront faits par le conseil municipal lors du vote des budgets.

La commune se conformera à l'audit financier prospectif élaboré en 2015 qui a préconisé un niveau maximal d'investissement annuel moyen, subventions déduites, de 2,5 millions d'euros, afin de préserver les équilibres financiers.

Même si les besoins et projets d'investissements ne manquent pas, une programmation détaillée de ceux-ci ne serait pas sérieuse compte tenu de trop nombreuses incertitudes : modifications de la fiscalité, transferts de compétences à la Communauté de communes, dotations de l'Etat, etc... Dans ces conditions en effet, comment calculer une épargne nette servant de base au financement des investissements ?

En conclusion, les budgets qui seront présentés au vote du conseil municipal seront raisonnablement ambitieux dans l'intérêt de tous les plabennecois.

L'objectif sera le maintien d'un niveau de services répondant aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population, dans les limites des capacités budgétaires de la commune, en préservant l'avenir ».

En réponse à Paul TANNE, qui souhaite mettre en perspective les 2 millions d'euros d'emprunt, Marcel LE FLOC'H renvoie au montant total des investissements prévus en 2017 et présentés dans le rapport d'orientations budgétaires.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a pris acte de ce débat d'orientations budgétaires 2017.

5. Intégration du service éducation sportive au budget annexe Enfance/jeunesse

Le budget annexe « Enfance-jeunesse » créé par délibération du 28 juin 2005 inclut les services suivants : Multi-accueil, Relais Parents Assistantes Maternelles, Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH), Animation jeunesse, coordination enfance-jeunesse, Pause méridienne, Accueil périscolaire et Temps d'accueil périscolaire.

Le service Education sportive relève du pôle Enfance-Jeunesse-Education et utilise dorénavant le même système de facturation de ses activités que les services Enfance-Jeunesse.

Par souci de cohérence, il est proposé d'intégrer au budget annexe Enfance-Jeunesse à compter de l'exercice comptable 2017, le service Education sportive, dont les dépenses et recettes étaient affectées au budget général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'intégration du service éducation sportive au budget annexe Enfance/jeunesse à compter de l'exercice comptable 2017.

6. Convention de transfert de gestion d'infrastructures de communication électroniques au syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2123-3 et suivants et R2123-11 et suivants,

Considérant que le syndicat mixte Mégalis Bretagne est maître d'ouvrage du projet « Bretagne Très Haut Débit », auquel toutes les collectivités de Bretagne sont associées,

Que, dans ce cadre, il déploie des réseaux de télécommunications en fibre optique en cherchant à réutiliser les Infrastructures existantes,

Et considérant que la Commune de Plabennec possède des infrastructures de communications électroniques qui correspondent aux besoins de Mégalis Bretagne, à savoir des fourreaux de diamètre 42/45 posés le long de la voie départementale « rue du Maréchal Leclerc »,

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de transfert de gestion au syndicat mixte Mégalis Bretagne desdites infrastructures, propriétés de la Commune de Plabennec.

7. Reconduction de la convention de déversement des eaux usées de l'établissement PRIMEL GASTRONOMIE dans le réseau public de collecte

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L1331-10 qui dispose que tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le Maire,

Vu la convention de raccordement des eaux résiduaires des établissement PRIMEL GASTRONOMIE au réseau d'assainissement et à la station d'épuration, en date du 31 mars 2009, jointe au présent dossier, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2009, ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives, financières et juridiques de raccordement et de traitement des eaux résiduaires rejetées par PRIMEL GASTRONOMIE dans le réseau d'assainissement et la station d'épuration de la Commune de PLABENNEC,

Il est proposé au conseil municipal :

1° de valider l'avenant à cette convention, joint au présent dossier, qui reconduit cette convention jusqu'au 31 décembre 2017 ;

2° d'autoriser le Maire à signer ledit avenant entre la Commune et PRIMEL GASTRONOMIE.

Il est rappelé au conseil municipal qu'une nouvelle convention actualisée sera élaborée dans le cadre des études patrimoniales actuellement en cours sur le réseau des eaux usées, réalisée par le bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT. Cette nouvelle convention prendra effet à compter du 1er janvier 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant et autorise le Maire à le signer.

8. Dénomination du complexe sportif

Après présentation à la commission Bâtiment-Sports le 22 novembre 2016, il est proposé au conseil municipal de dénommer le complexe sportif de Kervéguen « Complexe sportif Louis GOASDUFF».

Bruno PERROT, adjoint aux sports, précise que l'inauguration du terrain en gazon synthétique aura lieu le samedi 29 avril 2017.

Marie-Thérèse RONVEL estime, sans s'opposer à cette dénomination, qu'il est dommage de ne pas conserver les noms anciens de quartiers, tels que Kerveguen ou Keroriou, lieux-dits faisant partie du patrimoine de la commune.

Bruno PERROT précise que l'avenue conservera sa dénomination « avenue de Kerveguen », seul le complexe sportif changeant de dénomination.

Le Maire indique qu'il s'agit d'un signe de reconnaissance envers Louis GOASDUFF, ancien Maire et député, qui a largement œuvré à la création de ce complexe sportif.

Le conseil municipal, à l'unanimité (7 abstentions), décide de dénommer le complexe sportif de Kervéguen, « Complexe sportif Louis GOASDUFF».

Questions diverses

1° Simone BIHAN demande à connaître la politique menée en matière de gestion des espaces verts, notamment en matière d'abattage et de plantation des arbres. Elle relève que cet hiver, de nombreux arbres ont été abattus, notamment 26 arbres aux abords de l'École Diwan. Pierre L'HOSTIS lui explique que pour le bien être des usagers, des arbres ont été abattus dans des zones habitées, leur développement ayant conduit à un manque de luminosité important de certaines habitations. Concernant les 26 arbres abattus aux abords de l'école Diwan, il explique que certains arbres abattus étaient malades et que le périmètre est désormais dédié à la plantation d'arbres exceptionnels pour la fête des bébés.

2° Simone BIHAN alerte sur le problème du stationnement gênant sur le parvis de la salle Marcel Bouguen lors des événements qui y sont organisés (loto, thé dansants etc.), qui limite l'accessibilité de la salle, problème évoqué à plusieurs reprises lors de la commission accessibilité. Le Maire affirme l'attention qui est portée à ce problème par la municipalité : il a été donné comme consigne aux agents de l'accueil de rappeler les règles de sécurité aux associations à la délivrance des clés. Le policier municipal contrôlera davantage le stationnement lors des événements. Il procédera en premier temps à des avertissements et si nécessaire en second temps à des verbalisations.

3° Marie-Claire LE GUEVEL demande si le Maire, référente au niveau de la communauté de communes en ce qui concerne l'élaboration du nouveau Contrat local de santé, pourra

présenter cette démarche au niveau communal. Le Maire explique que cette démarche, menée au niveau du Pays de Brest, en est au stade de l'état des lieux. Les acteurs professionnels du territoire ont été conviés à 3 réunions (professionnels de santé, des écoles, animateurs jeunesse...). Le résultat de ce constat sera délivré courant mars, sur la base duquel pourront être définies des orientations par le comité de suivi. Elle envisagera de communiquer sur ce dossier lorsque le projet sera plus avancé. Marie-Claire LE GUEVEL l'en remercie, estimant que la communication de ces orientations sera intéressante, le sujet étant essentiel pour les plabennecois.

La séance est levée à 22 heures.